

Décision DG 2024/010

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 2023/074

Avenant n° 2 à la décision 2020/013

DECISION PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE SUPPLEANT
RÉGIE D'AVANCES – MENUES DEPENSES - AUX SERVICES ECONOMIQUES

Le Directeur, ordonnateur de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire,

Vu les articles L.6143-1 et L.6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Vu la décision n° 013 du 16 janvier 2020 instituant une régie d'avances – menues dépenses aux services économiques de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire,

Considérant le remplacement de Madame Léa PLATEL par Madame Laëtitia DURY en qualité de mandataire suppléante,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire, en date du 08 mars 2024,

DECIDE

La décision DG 2020/013 est modifiée comme suit :

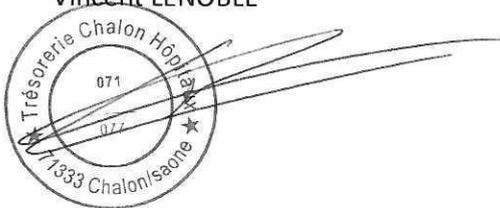
ARTICLES 2, 4, 5, 6 et 7, Madame Léa PLATEL est remplacée par Madame Laëtitia DURY en tant que mandataire suppléante.

ARTICLE 9 : Le directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire, le trésorier de cet établissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 14 mars 2024.

L'ensemble des autres articles reste inchangé.

Sevrey, le 11 mars 2024

Le trésorier de l'Établissement Public
de Santé Mentale de Saône-et-Loire,
Responsable de la Trésorerie
Chalon Hôpitaux,
Vincent LENOBLE



Le directeur de l'Établissement Public
de Santé Mentale de Saône-et-Loire,

Philippe LEQUIEN



Le régisseur titulaire,
(après mention manuscrite
"Bon pour accord")
Florence POILLOT

Bon pour accord

La mandataire suppléante,
(après mention manuscrite
"Bon pour accord")
Laëtitia DURY

Bon pour accord

Destinataires :

TCH (original)
Registre des décisions (original)
Régisseur suppléant (copie)
Dossier régies (copie)
DRHAM, dossiers agents (copie)
Finances (copie)